

COMMUNE D'ITTEVILLE

Conseil Municipal

Séance du jeudi 12 février 2024

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, 12 février à dix-neuf heures trente cinq, le Conseil Municipal, convoqué le 2 février 2024, s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la Mairie.
L'ouverture a été faite sous la présidence de Monsieur PAROLINI, Maire de la commune

Présents :

Mr François PAROLINI, Mr Roland SAUZET-CHENOUX, Mme Françoise GUILLARD, Mr Daniel MALLET, Mr Philippe BECHE, Mme Agnès BERTON-MORO, Mr Gérard LAMBERT, Mme Annie GUILLAUME, Mme Marie RAMAHEFASOLO, Mr Daniel BLANCHARD, Mr René COSQUER, Mr Jean-François CROUZY, Mr Dominique PREVOTEAU, Mme Emilie POISAT, Mr Philippe HEULIN, Mme Sandra de QUEIROZ BARBOSA, Mr Pascal VALENTIN, Mme Christèle DEVERGNE, Mme Daphné RACT-MADOUX, Mme Anne-Marie ROUFFANEAU

Absents représentés

Mme COLONNA DE LECA CRISTINACCE a donné pouvoir à Mr François PAROLINI
Mme Nathalie BUROND-DRUON, a donné pouvoir à Mme Françoise GUILLARD
Mr Gérard DESFORGES a donné pouvoir à Mr Dominique PREVOTEAU
M. Yoann MARFA-ANGLADA a donné pouvoir à Mme Daphné RACT-MADOUX

Absents :

Mme Isabelle MORE
Mr Myckaël DE SOUSA
Mme Justine VESTON
Mr Alexandre SPADA
Mr Frédéric DEFRANCE

L'appel étant fait le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvra la séance à 19 h 35.

Mme Daphné RACT-MADOUX est nommée secrétaire de séance.

**SEANCE DU 12/02/2024
CONVOQUEE LE 02/02/2024
QUESTION N°1**

OBJET : RENOUVELLEMENT DU CORRESPONDANT DEFENSE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la circulaire du 26 octobre 2001 du Secrétaire d'Etat à la Défense ;

CONSIDERANT la délibération n°032-2021 du 01 juillet 2021 désignant Mme Nadège DELPLANQUE correspondant défense de la commune ;

CONSIDERANT la démission de Madame Nadège DELPLANQUE ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la désignation d'un correspondant défense au sein du Conseil municipal ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE

DESIGNE Mme Daphné RACT-MADOUX titulaire, correspondant défense au titre du Conseil Municipal

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- la Sous-Préfecture,
- Madame la Trésorière Principale,
- Notifiée aux intéressés.



Arçois PAROLINI,

COMMUNE D'ITTEVILLE

Conseil Municipal

Séance du jeudi 12 février 2024

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, 12 février à dix-neuf heures trente cinq, le Conseil Municipal, convoqué le 2 février 2024, s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la Mairie.
L'ouverture a été faite sous la présidence de Monsieur PAROLINI, Maire de la commune

Présents :

Mr François PAROLINI, Mr Roland SAUZET-CHENOUX, Mme Françoise GUILLARD, Mr Daniel MALLET, Mr Philippe BECHE, Mme Agnès BERTON-MORO, Mr Gérard LAMBERT, Mme Annie GUILLAUME, Mme Marie RAMAHEFASOLO, Mr Daniel BLANCHARD, Mr René COSQUER, Mr Jean-François CROUZY, Mr Dominique PREVOTEAU, Mme Emilie POISAT, Mr Philippe HEULIN, Mme Sandra de QUEIROZ BARBOSA, Mr Pascal VALENTIN, Mme Christèle DEVERGNE, Mme Daphné RACT-MADOUX, Mme Anne-Marie ROUFFANEAU

Absents représentés

Mme COLONNA DE LECA CRISTINACCE a donné pouvoir à Mr François PAROLINI
Mme Nathalie BUROND-DRUON, a donné pouvoir à Mme Françoise GUILLARD
Mr Gérard DESFORGES a donné pouvoir à Mr Dominique PREVOTEAU
M. Yoann MARFA-ANGLADA a donné pouvoir à Mme Daphné RACT-MADOUX

Absents :

Mme Isabelle MORE
Mr Myckaël DE SOUSA
Mme Justine VESTON
Mr Alexandre SPADA
Mr Frédéric DEFRANCE

L'appel étant fait le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvra la séance à 19 h 35.

Mme Daphné RACT-MADOUX est nommée secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – DETR 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission mixte Finances / Travaux, Urbanisme et Transport en date du 01 février 2024 ;

CONSIDERANT que la commune a un projet d'aménagement et d'équipement des écoles inscrit pour la majeure partie au CRTE,

CONSIDERANT que le coût global du projet d'élève à et se décompose comme suit :

- Occultation des classes de l'école Pablo Picasso : 22 921,66€ HT
- Réfection de la restauration et du CLSH de l'école Jean Jaurès : 58 729,00€ HT
- Acquisition de matériels de nettoyage économes : 51 475,39€ HT

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – exercice 2024, conformément à la circulaire préfectorale en date du 22 décembre 2023, soit de 20 à 50% maximum du montant des travaux HT plafonné à 200 000€ pour les opérations scolaires,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE**

ACTE la définition du programme d'aménagement et d'équipement des écoles pour un montant de 133 126,05€ HT soit 159 751,26€ TTC,

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2024, au taux maximum.

APPROUVE le plan de financement suivant :

Programme	Coût HT	DETR 2024	Reste à charge
Aménagement et équipement des écoles	133 126,05€	66 563,025 €	66 563,025 € HT

DIT que les dépenses seront inscrites au budget primitif 2024 en section d'investissement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- la Sous-Préfecture,
- Madame la Trésorière Principale,
- Notifiée aux intéressés.



Accusé de réception en préfecture
091-219103157-20240214-16-2024-DE
Date de réception préfecture : 14/02/2024

COMMUNE D'ITTEVILLE

Conseil Municipal

Séance du jeudi 12 février 2024

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, 12 février à dix-neuf heures trente cinq, le Conseil Municipal, convoqué le 2 février 2024, s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la Mairie.
L'ouverture a été faite sous la présidence de Monsieur PAROLINI, Maire de la commune

Présents :

Mr François PAROLINI, Mr Roland SAUZET-CHENOIX, Mme Françoise GUILLARD, Mr Daniel MALLET, Mr Philippe BECHE, Mme Agnès BERTON-MORO, Mr Gérard LAMBERT, Mme Annie GUILLAUME, Mme Marie RAMAHEFASOLO, Mr Daniel BLANCHARD, Mr René COSQUER, Mr Jean-François CROUZY, Mr Dominique PREVOTEAU, Mme Emilie POISAT, Mr Philippe HEULIN, Mme Sandra de QUEIROZ BARBOSA, Mr Pascal VALENTIN, Mme Christèle DEVERGNE, Mme Daphné RACT-MADOUX, Mme Anne-Marie ROUFFANEAU

Absents représentés

Mme COLONNA DE LECA CRISTINACCE a donné pouvoir à Mr François PAROLINI
Mme Nathalie BUROND-DRUON, a donné pouvoir à Mme Françoise GUILLARD
Mr Gérard DESFORGES a donné pouvoir à Mr Dominique PREVOTEAU
M. Yoann MARFA-ANGLADA a donné pouvoir à Mme Daphné RACT-MADOUX

Absents :

Mme Isabelle MORE
Mr Myckaël DE SOUSA
Mme Justine VESTON
Mr Alexandre SPADA
Mr Frédéric DEFRANCE

L'appel étant fait le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvra la séance à 19 h 35.

Mme Daphné RACT-MADOUX est nommée secrétaire de séance.

**SEANCE DU 12/02/2024
CONVOQUEE LE 02/02/2024
QUESTION N°3**

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – DSIL 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis réservé de la commission mixte Finances / Travaux, Urbanisme et Transport en date du 01 février 2024 ;

CONSIDERANT que la commune a un projet de végétalisation des cours d'école inscrit au CRTE,

CONSIDERANT que le coût global du projet de végétalisation de la cour de l'école élémentaire Paul Bert s'élève à 191 998,30€

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – exercice 2024, conformément à la circulaire préfectorale en date du 22 décembre 2023,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE**

ADOpte le projet de végétalisation de la cour d'école Paul Bert pour un montant de 191 998,30 € HT soit 230 397,96€ TTC,

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DSIL 2024, au taux maximum.

APPROUVE le plan de financement suivant :

Programme	Coût HT	DSIL 2024	Reste à charge
Aménagement et équipement des écoles	191 998,30€	153 598,64€	38 399,66€

DIT que les dépenses seront inscrites au budget primitif 2024 en section d'investissement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- la Sous-Préfecture,
- Madame la Trésorière Principale,
- Notifiée aux intéressés.



Accusé de réception en préfecture
091-219103157-20240214-18-2024-DE
Date de réception préfecture : 14/02/2024

COMMUNE D'ITTEVILLE

Conseil Municipal

Séance du jeudi 12 février 2024

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, 12 février à dix-neuf heures trente cinq, le Conseil Municipal, convoqué le 2 février 2024, s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la Mairie.
L'ouverture a été faite sous la présidence de Monsieur PAROLINI, Maire de la commune

Présents :

Mr François PAROLINI, Mr Roland SAUZET-CHENOUX, Mme Françoise GUILLARD, Mr Daniel MALLET, Mr Philippe BECHE, Mme Agnès BERTON-MORO, Mr Gérard LAMBERT, Mme Annie GUILLAUME, Mme Marie RAMAHEFASOLO, Mr Daniel BLANCHARD, Mr René COSQUER, Mr Jean-François CROUZY, Mr Dominique PREVOTEAU, Mme Emilie POISAT, Mr Philippe HEULIN, Mme Sandra de QUEIROZ BARBOSA, Mr Pascal VALENTIN, Mme Christèle DEVERGNE, Mme Daphné RACT-MADOUX, Mme Anne-Marie ROUFFANEAU

Absents représentés

Mme COLONNA DE LECA CRISTINACCE a donné pouvoir à Mr François PAROLINI
Mme Nathalie BUROND-DRUON, a donné pouvoir à Mme Françoise GUILLARD
Mr Gérard DESFORGES a donné pouvoir à Mr Dominique PREVOTEAU
M. Yoann MARFA-ANGLADA a donné pouvoir à Mme Daphné RACT-MADOUX

Absents :

Mme Isabelle MORE
Mr Myckaël DE SOUSA
Mme Justine VESTON
Mr Alexandre SPADA
Mr Frédéric DEFRANCE

L'appel étant fait le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvra la séance à 19 h 35.

Mme Daphné RACT-MADOUX est nommée secrétaire de séance.

**SEANCE DU 12/02/2024
CONVOQUEE E 02/02/25024
QUESTION N°4**

OBJET : ADHESION AU CONTRAT DE LA CCVE POUR SVP

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1 et L.1111-2.

CONSIDÉRANT la proposition de contrat de la CCVE afin d'adhérer au service de SVP, formule intégrale pour 405.60 € TTC mensuel,

CONSIDÉRANT les économies financières que la signature de ce contrat génère,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission mixte Finances / Travaux, Urbanisme et Transport en date du 1^{er} février 2024.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

APPROUVE l'annexe du contrat de la CCVE afin adhérer au service de SVP, formule intégrale, pour un montant mensuel de 405.60 € TTC,

AUTORISE M. le Maire à signer l'annexe du contrat de la CCVE auprès de SVP,

PRÉCISE que la dépense sera inscrite au budget 2024 de la commune.

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- la Sous-Préfecture,
- Madame la Trésorière Principale,
- Notifiée aux intéressés.

Le Maire,

François PAROLINI



Accusé de réception en préfecture
091-219103157-20240214-18-24-DE
Date de réception préfecture : 14/02/2024

ANNEXE AU CONTRAT SVP – FORMULE REFERENCE

Le contrat SVP est souscrit au nom de la Communauté de Communauté du Val d'Essonne, au profit des communes de Ballancourt, Chevannes, la Ferté-Alais, Mennecy et Vert-le-Grand, qui ont expressément formulé leur accord pour y adhérer.

Dans ce cadre, les communes bénéficieront des services de la société SVP avec pour chacune d'entre elles, des codes d'accès particuliers, pendant une durée de 2 ans ferme à compter du 1^{er} février 2024.

La Communauté de Communauté du Val d'Essonne réglera les sommes dues au prestataire selon les termes de la convention, charge à elle de refacturer trimestriellement aux communes selon le tableau suivant :

	Coût mensuel HT	Coût mensuel TTC	Coût trimestriel HT	Coût trimestriel TTC
Ballancourt	233,00 €	279,60 €	699,00 €	838,80 €
Chevannes	104,00 €	124,80 €	312,00 €	374,40 €
La Ferté-Alais	233,00 €	279,60 €	699,00 €	838,80 €
Mennecy	310,00 €	372,00 €	930,00 €	1 116,00 €
Vert-le-Grand	233,00 €	279,60 €	699,00 €	838,80 €

Pour SVP

Date : 15/01/24

Signature



Pour la CCVE

Date :

Son Président,
Monsieur Patrick IMBERT

Pour la Commune de la Ferté-Alais,
Son Maire,
Madame Mariannick MORVAN

Pour la commune de Mennecy,
Son maire,
Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

Pour la commune de Vert-le-Grand
Son Maire,
Monsieur Thierry MARAIS

Pour la commune de Ballancourt,
Son Maire,
Monsieur Jacques MIONE

Accusé de réception en préfecture
091-219103157-20240214-18-24-DE
Date de réception préfecture : 14/02/2024

ANNEXE AU CONTRAT SVP – FORMULE INTEGRAL

Le contrat SVP est souscrit au nom de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, au profit des communes d'Itteville et de Vert-le-Petit, qui ont expressément formulé leur accord pour y adhérer.

Dans ce cadre, les communes bénéficieront des services de la société SVP avec pour chacune d'entre elles, des codes d'accès particuliers, pendant une durée de 2 ans ferme à compter du 1^{er} février 2024.

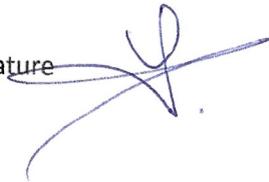
La Communauté de Communes du Val d'Essonne réglera les sommes dues au prestataire selon les termes de la convention, charge à elle de refacturer trimestriellement aux communes selon le tableau suivant :

	Coût mensuel HT	Coût mensuel TTC	Coût trimestriel HT	Coût trimestriel TTC
Itteville	338,00 €	405,60 €	1 014,00 €	1 216,80 €
Vert-le-Petit	338,00 €	405,60 €	1 014,00 €	1 216,80 €

Pour SVP

Date : 15/01/24

Signature



Pour la Commune d'Itteville,
Son Maire,
Monsieur François PAROLINI

Pour la CCVE

Date :

Son Président,
Monsieur Patrick IMBERT

Pour la commune de Vert-le-Petit
Son maire,
Madame Laurence BUDELOT

COMMUNE D'ITTEVILLE

Conseil Municipal

Séance du jeudi 12 février 2024

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, 12 février à dix-neuf heures trente cinq, le Conseil Municipal, convoqué le 2 février 2024, s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la Mairie.

L'ouverture a été faite sous la présidence de Monsieur PAROLINI, Maire de la commune

Présents :

Mr François PAROLINI, Mr Roland SAUZET-CHENOUX, Mme Françoise GUILLARD, Mr Daniel MALLET, Mr Philippe BECHE, Mme Agnès BERTON-MORO, Mr Gérard LAMBERT, Mme Annie GUILLAUME, Mme Marie RAMAHEFASOLO, Mr Daniel BLANCHARD, Mr René COSQUER, Mr Jean-François CROUZY, Mr Dominique PREVOTEAU, Mme Emilie POISAT, Mr Philippe HEULIN, Mme Sandra de QUEIROZ BARBOSA, Mr Pascal VALENTIN, Mme Christèle DEVERGNE, Mme Daphné RACT-MADOUX, Mme Anne-Marie ROUFFANEAU

Absents représentés

Mme COLONNA DE LECA CRISTINACCE a donné pouvoir à Mr François PAROLINI
Mme Nathalie BUROND-DRUON, a donné pouvoir à Mme Françoise GUILLARD
Mr Gérard DESFORGES a donné pouvoir à Mr Dominique PREVOTEAU
M. Yoann MARFA-ANGLADA a donné pouvoir à Mme Daphné RACT-MADOUX

Absents :

Mme Isabelle MORE
Mr Myckaël DE SOUSA
Mme Justine VESTON
Mr Alexandre SPADA
Mr Frédéric DEFRANCE

L'appel étant fait le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvra la séance à 19 h 35.

Mme Daphné RACT-MADOUX est nommée secrétaire de séance.

**SEANCE DU 12/02/2024
CONVOQUEE LE 02/02/2024
QUESTION N°5**

OBJET : APPROBATION CONTRAT SUPPLEMENTAIRE LOGICIEL GESCIME POUR LA GESTION DU CIMETIERE COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1 et L.1111-2

CONSIDÉRANT la proposition d'ajout au contrat existant de la société GESCIME, de deux modules avec la modification cartographiques dans l'espace cinéraire,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission mixte Finances /Travaux, Urbanisme et Transport en date du 1/02/2024.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

APPROUVE le devis de la société GESCIME, fournisseur du logiciel de gestion funéraire domicilié 190 rue Robert Castel – 29200 BREST, d'un montant de 417,60 € TTC.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document y afférent.

PRÉCISE que la dépense prévue au budget 2024

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- la Sous-Préfecture,
- Madame la Trésorière Principale,
- Notifiée aux intéressés.


Le Maire,
Nicolas PAROLINI

PRESTATION CARTOGRAPHIQUE

Mairie D'ITTEVILLE
 103, rue Saint Germain
 91760 - ITTEVILLE

Brest, le 27/11/2023

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-dessous, le détail des prestations concernant les modifications à apporter au logiciel Gescime.

Votre chargée de clientèle,
 BERRIMA Sabria

MISE EN OEUVRE

Etape projet		Contenu de la prestation
1	MODIFICATIONS CARTOGRAPHIQUES DANS L'ESPACE CINERAIRE	Ajout d'un module columbarium E, numéroté de 49 à 60 de gauche à droite et de haut en bas
		Ajout d'un module columbarium F, numéroté de 61 à 72 de gauche à droite et de haut en bas
		Modification du plan général
		Modification de 2 sous-plans
		Ajout d'un sous-plan
		Création et numérotation des zones de cliquage sur les nouveaux emplacements
		Restauration des données
		Tests fonctionnels

MODALITÉS

La durée de validité de la proposition est de 1 mois.

Les sommes dues seront réglées après exécution des prestations dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception de la facture ou de la demande de paiement équivalente. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, due pour tout retard de paiement, en sus des intérêts moratoires, est fixé à 40 euros.

Accusé de réception en préfecture 091-219103157-20240214-19-2024-DE Date de réception préfecture : 14/02/2024

BON DE COMMANDE

PROPOSITION

Contenu de la prestation	Montant HT
Réalisation d'une prestation cartographique	293,00 €
Restauration des données	55,00 €
TOTAL HT	348,00 €
TVA (20%)	69,60 €
TOTAL TTC	417,60 €

Pour la Mairie D'ITTEVILLE

A le
Nom, signature et cachet
(parapher la page 1)

Pour la société GESCIME

A Brest, le 27/11/2023
Le Président, Thierry LE SCAO

GESCIME
190, rue Robert Castel
29200 BREST
Tél. 02 98 49 08 16
SIRET 789 255 445 00023

Accusé de réception en préfecture
091-219103157-20240214-19-2024-DE
Date de réception préfecture : 14/02/2024

COMMUNE D'ITTEVILLE

Conseil Municipal

Séance du jeudi 12 février 2024

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, 12 février à dix-neuf heures trente cinq, le Conseil Municipal, convoqué le 2 février 2024, s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la Mairie. L'ouverture a été faite sous la présidence de Monsieur PAROLINI, Maire de la commune

Présents :

Mr François PAROLINI, Mr Roland SAUZET-CHENOUX, Mme Françoise GUILLARD, Mr Daniel MALLET, Mr Philippe BECHE, Mme Agnès BERTON-MORO, Mr Gérard LAMBERT, Mme Annie GUILLAUME, Mme Marie RAMAHEFASOLO, Mr Daniel BLANCHARD, Mr René COSQUER, Mr Jean-François CROUZY, Mr Dominique PREVOTEAU, Mme Emilie POISAT, Mr Philippe HEULIN, Mme Sandra de QUEIROZ BARBOSA, Mr Pascal VALENTIN, Mme Christèle DEVERGNE, Mme Daphné RACT-MADOUX, Mme Anne-Marie ROUFFANEAU

Absents représentés

Mme COLONNA DE LECA CRISTINACCE a donné pouvoir à Mr François PAROLINI
Mme Nathalie BUROND-DRUON, a donné pouvoir à Mme Françoise GUILLARD
Mr Gérard DESFORGES a donné pouvoir à Mr Dominique PREVOTEAU
M. Yoann MARFA-ANGLADA a donné pouvoir à Mme Daphné RACT-MADOUX

Absents :

Mme Isabelle MORE
Mr Myckaël DE SOUSA
Mme Justine VESTON
Mr Alexandre SPADA
Mr Frédéric DEFRANCE

L'appel étant fait le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvra la séance à 19 h 35.

Mme Daphné RACT-MADOUX est nommée secrétaire de séance.

SEANCE DU 12/02/2024
CONVOQUEE LE 02/02/2024
QUESTION N° 6

OBJET : INDEMNITE ALLOUEE AUX ENSEIGNANTS ACCOMPAGNATEURS DE LA CLASSE DE DECOUVERTE « SEJOUR NEIGE 2024 »

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'arrêté du 6 mai 1985 fixant l'indemnité allouée aux enseignants chargés d'accompagner leurs élèves en classe de découverte, le Conseil Municipal est appelé à fixer le montant de cette indemnité concernant la classe de neige qui a eu lieu du 19 au 26 janvier 2024.

CONSIDERANT le calcul du taux journalier fixé pour chaque enseignant comme suit :

- 1- Une somme représentant les avantages en nature d'un montant de 23.30 € brut
- 2- Une somme forfaitaire pour sujétions spéciales au taux de 2.28 € brut
- 3- Une somme variable pour travaux supplémentaires au taux de 130 % du SMIC soit de 15.15 € brut

Au total le taux journalier sera de 40.73 € brut déduction des avantages en nature - 23.30 € brut = 17.43 € brut par jour. Soit pour le séjour de classe de neige de 2024 de 8 jours = 139.44 € brut pour la totalité du séjour.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission mixte Finances/ Travaux, Urbanisme et Transport en date du 1^{er} février 2024,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE**

APPROUVE le calcul du taux journalier fixé pour chaque enseignant,

AUTORISE la mise en paiement de ce taux journalier pour chaque enseignant présents durant la totalité du séjour 2024,

DONNE pouvoir au Maire pour mettre en œuvre la présente délibération

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- la Sous-Préfecture,
- Madame la Trésorière Principale,
- Notifiée aux intéressés.



Accusé de réception en préfecture
091-219103157-20240214-20-2024-DE
Date de réception préfecture : 14/02/2024

GRILLE TARIFAIRE KANGOO

Loyer HT		Km	Km	Km	Km	Km						
Classe	Durée / Km	7500	10000	12500	15000	17500	20000	22500	25000	27500	30000	32500
KANGOO 33 Z.E.	12 mois	58,00	66,00	74,00	82,00	90,00	98,00	106,00	114,00	122,00	130,00	138,00
KANGOO 33 Z.E.	24 mois	58,00	58,00	58,00	58,00	62,00	66,00	70,00	74,00	78,00	82,00	86,00
KANGOO 33 Z.E.	36 mois	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	60,67	63,33	66,00	68,67
KANGOO 33 Z.E.	48 mois	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	60,00
KANGOO 33 Z.E.	60 mois	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00
KANGOO 33 Z.E.	72 mois	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00
KANGOO 33 Z.E.	84 mois	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00

Loyer HT		Km										
Classe	Durée / Km	35000	37500	40000	42500	45000	47500	50000	52500	55000	57500	60000
KANGOO 33 Z.E.	12 mois	146,00	154,00	162,00	170,00	178,00	186,00	194,00	202,00	210,00	218,00	226,00
KANGOO 33 Z.E.	24 mois	90,00	94,00	98,00	102,00	106,00	110,00	114,00	118,00	122,00	126,00	130,00
KANGOO 33 Z.E.	36 mois	71,33	74,00	76,67	79,33	82,00	84,67	87,33	90,00	92,67	95,33	98,00
KANGOO 33 Z.E.	48 mois	62,00	64,00	66,00	68,00	70,00	72,00	74,00	76,00	78,00	80,00	82,00
KANGOO 33 Z.E.	60 mois	58,00	58,00	59,60	61,20	62,80	64,40	66,00	67,60	69,20	70,80	72,40
KANGOO 33 Z.E.	72 mois	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	59,33	60,67	62,00	63,33	64,67	66,00
KANGOO 33 Z.E.	84 mois	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	58,00	59,14	60,29	61,43

Loyer HT		Km										
Classe	Durée / Km	62500	65000	67500	70000	72500	75000	77500	80000	82500	85000	87500
KANGOO 33 Z.E.	12 mois	234,00	242,00	250,00	258,00	266,00	274,00	282,00	290,00	298,00	306,00	314,00
KANGOO 33 Z.E.	24 mois	134,00	138,00	142,00	146,00	150,00	154,00	158,00	162,00	166,00	170,00	174,00
KANGOO 33 Z.E.	36 mois	100,67	103,33	106,00	108,67	111,33	114,00	116,67	119,33	122,00	124,67	127,33
KANGOO 33 Z.E.	48 mois	84,00	86,00	88,00	90,00	92,00	94,00	96,00	98,00	100,00	102,00	104,00
KANGOO 33 Z.E.	60 mois	74,00	75,60	77,20	78,80	80,40	82,00	83,60	85,20	86,80	88,40	90,00
KANGOO 33 Z.E.	72 mois	67,33	68,67	70,00	71,33	72,67	74,00	75,33	76,67	78,00	79,33	80,67
KANGOO 33 Z.E.	84 mois	62,57	63,71	64,86	66,00	67,14	68,29	69,43	70,57	71,71	72,86	74,00

Loyer HT		Km										
Classe	Durée / Km	90000	92500	95000	97500	100000	102500	105000	107500	110000	112500	115000
KANGOO 33 Z.E.	12 mois	322,00	330,00	338,00	346,00	354,00	362,00	370,00	378,00	386,00	394,00	402,00
KANGOO 33 Z.E.	24 mois	178,00	182,00	186,00	190,00	194,00	198,00	202,00	206,00	210,00	214,00	218,00
KANGOO 33 Z.E.	36 mois	130,00	132,67	135,33	138,00	140,67	143,33	146,00	148,67	151,33	154,00	156,67
KANGOO 33 Z.E.	48 mois	106,00	108,00	110,00	112,00	114,00	116,00	118,00	120,00	122,00	124,00	126,00
KANGOO 33 Z.E.	60 mois	91,60	93,20	94,80	96,40	98,00	99,60	101,20	102,80	104,40	106,00	107,60
KANGOO 33 Z.E.	72 mois	82,00	83,33	84,67	86,00	87,33	88,67	90,00	91,33	92,67	94,00	95,33
KANGOO 33 Z.E.	84 mois	75,14	76,29	77,43	78,57	79,71	80,86	82,00	83,14	84,29	85,43	86,57

GRILLE TARIFAIRE KANGOO

Loyer HT		Km										
Classe	Durée / Km	117500	120000	122500	125000	127500	130000	132500	135000	137500	140000	142500
KANGOO 33 Z.E.	12 mois	410,00	418,00	426,00	434,00	442,00	450,00	458,00	466,00	474,00	482,00	490,00
KANGOO 33 Z.E.	24 mois	222,00	226,00	230,00	234,00	238,00	242,00	246,00	250,00	254,00	258,00	262,00
KANGOO 33 Z.E.	36 mois	159,33	162,00	164,67	167,33	170,00	172,67	175,33	178,00	180,67	183,33	186,00
KANGOO 33 Z.E.	48 mois	128,00	130,00	132,00	134,00	136,00	138,00	140,00	142,00	144,00	146,00	148,00
KANGOO 33 Z.E.	60 mois	109,20	110,80	112,40	114,00	115,60	117,20	118,80	120,40	122,00	123,60	125,20
KANGOO 33 Z.E.	72 mois	96,67	98,00	99,33	100,67	102,00	103,33	104,67	106,00	107,33	108,67	110,00
KANGOO 33 Z.E.	84 mois	87,71	88,86	90,00	91,14	92,29	93,43	94,57	95,71	96,86	98,00	99,14

Loyer HT		Km										
Classe	Durée / Km	145000	147500	150000	152500	155000	157500	160000	162500	165000	167500	170000
KANGOO 33 Z.E.	12 mois	498,00	506,00	514,00	522,00	530,00	538,00	546,00	554,00	562,00	570,00	578,00
KANGOO 33 Z.E.	24 mois	266,00	270,00	274,00	278,00	282,00	286,00	290,00	294,00	298,00	302,00	306,00
KANGOO 33 Z.E.	36 mois	188,67	191,33	194,00	196,67	199,33	202,00	204,67	207,33	210,00	212,67	215,33
KANGOO 33 Z.E.	48 mois	150,00	152,00	154,00	156,00	158,00	160,00	162,00	164,00	166,00	168,00	170,00
KANGOO 33 Z.E.	60 mois	126,80	128,40	130,00	131,60	133,20	134,80	136,40	138,00	139,60	141,20	142,80
KANGOO 33 Z.E.	72 mois	111,33	112,67	114,00	115,33	116,67	118,00	119,33	120,67	122,00	123,33	124,67
KANGOO 33 Z.E.	84 mois	100,29	101,43	102,57	103,71	104,86	106,00	107,14	108,29	109,43	110,57	111,71

Loyer HT		Km											
Classe	Durée / Km	172500	175000	177500	180000	182500	185000	187500	190000	192500	195000	197500	200000
KANGOO 33 Z.E.	12 mois	586,00	594,00	602,00	610,00	618,00	626,00	634,00	642,00	650,00	658,00	666,00	674,00
KANGOO 33 Z.E.	24 mois	310,00	314,00	318,00	322,00	326,00	330,00	334,00	338,00	342,00	346,00	350,00	354,00
KANGOO 33 Z.E.	36 mois	218,00	220,67	223,33	226,00	228,67	231,33	234,00	236,67	239,33	242,00	244,67	247,33
KANGOO 33 Z.E.	48 mois	172,00	174,00	176,00	178,00	180,00	182,00	184,00	186,00	188,00	190,00	192,00	194,00
KANGOO 33 Z.E.	60 mois	144,40	146,00	147,60	149,20	150,80	152,40	154,00	155,60	157,20	158,80	160,40	162,00
KANGOO 33 Z.E.	72 mois	126,00	127,33	128,67	130,00	131,33	132,67	134,00	135,33	136,67	138,00	139,33	140,67
KANGOO 33 Z.E.	84 mois	112,86	114,00	115,14	116,29	117,43	118,57	119,71	120,86	122,00	123,14	124,29	125,43

COMMUNE D'ITTEVILLE

Conseil Municipal

Séance du jeudi 12 février 2024

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, 12 février à dix-neuf heures trente cinq, le Conseil Municipal, convoqué le 2 février 2024, s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la Mairie.
L'ouverture a été faite sous la présidence de Monsieur PAROLINI, Maire de la commune

Présents :

Mr François PAROLINI, Mr Roland SAUZET-CHENOUX, Mme Françoise GUILLARD, Mr Daniel MALLET, Mr Philippe BECHE, Mme Agnès BERTON-MORO, Mr Gérard LAMBERT, Mme Annie GUILLAUME, Mme Marie RAMAHEFASOLO, Mr Daniel BLANCHARD, Mr René COSQUER, Mr Jean-François CROUZY, Mr Dominique PREVOTEAU, Mme Emilie POISAT, Mr Philippe HEULIN, Mme Sandra de QUEIROZ BARBOSA, Mr Pascal VALENTIN, Mme Christèle DEVERGNE, Mme Daphné RACT-MADOUX, Mme Anne-Marie ROUFFANEAU

Absents représentés

Mme COLONNA DE LECA CRISTINACCE a donné pouvoir à Mr François PAROLINI
Mme Nathalie BUROND-DRUON, a donné pouvoir à Mme Françoise GUILLARD
Mr Gérard DESFORGES a donné pouvoir à Mr Dominique PREVOTEAU
M. Yoann MARFA-ANGLADA a donné pouvoir à Mme Daphné RACT-MADOUX

Absents :

Mme Isabelle MORE
Mr Myckaël DE SOUSA
Mme Justine VESTON
Mr Alexandre SPADA
Mr Frédéric DEFRANCE

L'appel étant fait le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvra la séance à 19 h 35.

Mme Daphné RACT-MADOUX est nommée secrétaire de séance.

**SEANCE DU 12/02/2024
CONVOQUEE LE 02/02/2024
QUESTION N°7**

OBJET : CONTRAT DE LOCATION DES BATTERIES DU VEHICULE KANGOO ELECTRIQUE FD-179-KM

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la Commande Publique,

VU l'avis favorable de la commission mixte Finances/Travaux, Urbanisme et Transport en date du 01/02/2024,

CONSIDERANT l'obligation d'avoir un contrat de location pour les batteries du véhicule Kangoo électrique,

CONSIDERANT la proposition de contrat par la société Diac Location pour une durée de 48 mois et des mensualités de 58 € HT (69.60 € TTC).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE**

APPROUVE la proposition faite par la société Diac Location pour une durée de 48 mois concernant la location des batteries du véhicule Kangoo électrique immatriculé FD-179-KM, et d'un montant de 58 € HT (69.60 € TTC) par mois,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette proposition,

DIT que les crédits seront ouverts sur le budget 2024

AMPLIATION de la présente délibération sera transmise à :

- la Sous-Préfecture,
- Madame la Trésorière Principale,



Accusé de réception en préfecture
091-219103157-20240214-21-2024-DE
Date de réception préfecture : 14/02/2024